



Fenêtre sur le fleuve,  
carrefour de Charlevoix  
www.saintsimeon.ca

**SAINT-SIMÉON**

Baie-des-Rochers | Port-au-Quilès | Saint-Siméon | Port-au-Pérol

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

## RÈGLEMENT NUMÉRO - 228

AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 225, RELATIF AUX FRAIS EXIGIBLES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a adopté, le 5 mars 2018, le règlement numéro 225, amendant le règlement numéro 143, relatif aux frais exigibles pour le service des travaux publics et sa reformulation;

ATTENDU QU' il y a lieu d'amender l'article 7 du règlement numéro 225;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné par M. Claude Poulin, à une séance régulière du Conseil municipal, tenue le 5 mars 2018 (Rés.18-04-12);

POUR  
CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Claude Poulin, appuyé par madame Diane Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement ci-après, portant le numéro **228** soit adopté. Le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon ordonne et statue, par le présent règlement, ce qui suit :

### ARTICLE 1 TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement portera le titre de :

RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 225 RELATIF AUX FRAIS EXIGIBLES  
POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

### ARTICLE 2 PRÉAMBULE ET ANNEXES

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme si au long cité.

ARTICLE 3 PRÊT D'ÉQUIPEMENT

En dehors de l'horaire normal de travail le citoyen devra défrayer un montant de 100 \$ pour couvrir les frais de l'appel de service, pour le prêt des équipements suivants :

- brosse à ramoner;
- rouleau pour asphalte ou pelouse.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Sylvain Tremblay  
Maire

Sylvie Foster  
Directrice générale /  
Secrétaire-trésorière

Avis de motion adopté	le	03 avril	2018
Adoption du premier projet de règlement	le	03 avril	2018
Adoption du règlement	le	07 mai	2018
Publication du règlement	le	29 mai	2018
Entrée en vigueur	le	29 mai	2018
Publié sur le site WEB	le	29 mai	2018